Forestiers du Monde®

Bulletin d’adhésion

Adhésion internationale solidaire

Cotisation annuelle locale

La cotisation annuelle est fixée et encaissée par le délégué ou le bureau de la représentation locale, conformément aux statuts.

Nom et prénom

Pays de résidence **Ville / localité**

Courriel ou téléphone avec indicatif

Un seul moyen de contact suffit.

Je demande mon adhésion à Forestiers du Monde® au titre de la solidarité internationale. Je déclare avoir pris connaissance des statuts, de la charte déontologique et du règlement intérieur et m’engage à les respecter.

L’admission est confirmée par l’association selon ses règles.

Représentation locale

Montant **Devise** **Modalités de règlement**

Lu et approuvé — signature

À retourner au siège ou à votre représentation locale.

Les informations renseignées servent à gérer votre demande et la vie associative. Pour toute question ou pour exercer vos droits sur vos données, contactez Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr.

Forestiers du Monde®

Nous retrouver

Nos coordonnées

Forestiers du Monde® - France

42 B avenue Victor Hugo

21000 DIJON. FRANCE

Téléphone-télécopieur-répondeur :

03 80 45 82 99

www.forestiersdumonde.org

Courriel : Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr

https://www.facebook.com/Forestiers-du-Monde-365604490311510/

Nos implantations

Au 25 mars 2022, Forestiers du Monde® est officiellement implantée dans les régions et départements métropolitains et outre-mer français suivants : Ain, Aisne, Allier, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Bretagne, Cher, Côte d’Or, Doubs, Drôme, Gard, Guyane – Française, Haute- Normandie, Indre, Jura, Martinique, Moselle, Meurthe-et-moselle, Nièvre, Oise, Pyrénées-Atlantiques, Polynésie-française, Saône et Loire, Yonne. Implantations internationales permanentes ou temporaires : Costa Rica, Cameroun, Equateur, Madagascar, Sénégal, République démocratique du Congo, Togo

Déclaration en préfecture de Côte d’Or (Dijon) : 24 novembre 2003
Agrément « Association éducative complémentaire de l’enseignement public » délivré par le Rectorat de l’académie de Dijon : 9 avril 2021

SIRET : 452 508 724 00013. Code APE : 913 E

Forestiers du Monde

Pour l’information, la prévention, la protection et l’action forestière au profit des sociétés humaines.



Une association ouverte à tous

Adhésion internationale solidaire

Cotisation annuelle locale

Tout citoyen désireux de mettre sa passion, ses compétences et sa disponibilité au service de projets à caractère forestier, partageant nos valeurs humanistes et environnementales est, pour nous, un « Forestier du Monde ».

Association loi du 1er juillet 1901

Présentation de l’association, charte déontologique et bulletin d’adhésion.

Son montant tient compte des réalités économiques et sociales du pays, dans un esprit d’équité, de solidarité et d’accessibilité.

Une même communauté de valeurs, des contributions adaptées à chaque territoire.

Comprendre notre engagement

01 Notre but

Fondée en 2003, l'association « Forestiers du Monde® » contribue, par l'engagement citoyen, à la gestion durable des forêts, des habitats naturels associés et de leurs ressources naturelles, à la valorisation du matériau bois et des autres produits forestiers et à la satisfaction des demandes sociales relatives à la forêt aux niveaux local, national et international. Elle participe ainsi au développement durable.

02 Notre manière d'agir

Elle développe l'implication et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques forestière et environnementale, à leurs mises en oeuvre effectives en concertation directe avec des forestiers engagés désireux de mettre leurs compétences au service d'ambitions et de projets à caractère environnementaux utiles à la société des Hommes.

Une charte déontologique humaniste et environnementale encadre l'ensemble des actions, projets et engagements de l'association. Cette charte fut élaborée dès la conception de l'association en 2003.

03 Nos fondateurs

Fondée par six forestiers exerçant dans les foresteries publique et privée, l'association s'ouvre à toute personne juridique physique ou morale, de droit public ou privé, souhaitant s'informer sur les questions forestières, participer au débat forestier contemporain ou apporter une contribution par des idées ou des projets. Elle offre statutairement la possibilité de fonder des représentations locales et internationales afin que les initiatives développées soient ancrées au cœur des réalités. L'association apporte naturellement son soutien au développement de l'inter-profession de la filière forêt-bois.

Forestiers du Monde®

Agir ensemble

04 Nos projets et nos actions

Forestiers du Monde® développe son activité au travers d'animations de terrain pour tous (adultes et scolaires), d'expositions autour des thèmes environnementaux (effet de serre, préservation de la biodiversité, etc.), de montages et de suivis de projets pédagogiques, de conférences, d'échanges d'informations forestières et environnementales à caractères techniques, juridiques, sylvicoles, historiques et économiques sur les échelles locales, nationales et internationales.

Exemples de projets en cours ou réalisés en France

- Créations de forêts pédagogiques biodiverses
- Conception du guide pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre par l'afforestation biodiverse »
- Conceptions d'expositions « L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation » (label « A l'Ecole de la Forêt »), « Ensemble, produisons de la biodiversité », (« coups de cœur » de la fondation Nicolas HULOT pour la nature et l'homme)
- Elaboration du Plan Régional Volontaire d'Actions Bourgogne en faveur du Damier du frêne (Euphydryas maturna)

05 Les compétences réunies

Quelques compétences réunies à ce jour : écologue, technicien « gestion des forêts et des milieux naturels », technicien « rivière », technicien « protection de la nature », ouvrier sylvicole, juriste en droit forestier, propriétaire forestier, randonneur pédestre, photographe naturaliste, ingénieur forestier, instituteur, professeur des écoles, biochimiste, sociologue, garde forestier, animatrice-nature, lépidoptérologiste, naturaliste. Tous défenseurs de la forêt ! Tous « Forestiers du Monde® » !

Forestiers du Monde®

Notre charte déontologique

Charte déontologique de l'association pour l'Europe

Approuvée le 15 novembre 2003, modifiée le 17 décembre 2004.

Toute prise de position et tout engagement de l'association et de ses membres répondent aux exigences humanistes et environnementales suivantes :

Exigences humanistes

- Préserver et promouvoir la dignité humaine
- Préserver et promouvoir l'intégrité de tout individu et de toute structure démocratiquement constituée, respectant les règles légales et internes de fonctionnement
- Respecter la diversité et la pluralité des cultures humaines
- Promouvoir la responsabilité individuelle et collective
- Préserver et promouvoir la démocratie
- Dénoncer et combattre les effets dévastateurs de la grande corruption et son corollaire, l'impunité
- Favoriser le rapprochement des compétences et les collaborations.

Exigences environnementales

- Apporter une contribution même modeste à la cause environnementale et aux enjeux forestiers contemporains
- Fonder les actions et les interventions sur les législations environnementales nationales, internationales et les jurisprudences
- Limiter les impacts des activités sur l'environnement
- Promouvoir le commerce équitable des produits forestiers et particulièrement du bois et des produits dérivés
- S'informer des dernières découvertes scientifiques environnementales
- Approcher et favoriser les fonctionnements écologiques naturels
- Assurer la cohérence environnementale des actions et interventions de l'association
- Conserver et améliorer les ressources forestières et leur contribution aux cycles mondiaux du carbone
- Maintenir la santé et la vitalité des écosystèmes forestiers
- Maintenir et encourager les fonctions de production des forêts
- Maintenir, conserver et améliorer la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers
- Maintenir et améliorer les fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eau)
- Maintenir les autres bénéfices et conditions socio-économiques

Les membres veilleront à adopter une attitude éco-citoyenne responsable.